

COMMUNE DE BERNEX

PV N° 27

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 19 septembre 2023

Séance ordinaire, tenue à 20 h à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s : Vice-Présidente : Eliane Demierre
 Secrétaire : François Jesus
 Vice-Secrétaire : Lionel Rossini

Mmes et MM. André Baud, Karl-Anton Baumann, Maxime Cabot, Ariane Chassot, Mirella De Fusco Fehlmann, Florian Dumalle, Aude Echard, Marie-Laure Graf, Julie Honegger, Natacha Jacquemoud, Pierre Jordi, Sandra Marconi, Valérie Mossier Willemin, Patrick Moynat, Christian Perrier, Ivan Sierro, Jean-Daniel Vez, Stéphane Vuille, Guillaume Zufferey.

Excusé-e-s : Mme Christine Nouvelle Damond, MM. Luc Gioria et Mathias Rentsch

Assistent également à la séance :

M. Gilbert Vonlanthen : Maire
Mme Guylaine Antille : Conseillère administrative
M. Cyril Huguenin : Conseiller administratif
M. François Stocco : Secrétaire général
Mme Pierrine Saini : Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour ^[SEP]
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2023
3. Communications du bureau du Conseil municipal ^[SEP]
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif : ^[SEP]
 - a) Ferme agro-urbaine - Convention avec les agriculteurs
 - Rapport de la commission Durabilité et Sports du 29.03.2023
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 01.09.2023
 - Projet de délibération
6. Désignation d'un-e membre du Conseil de Fondation de la commune de Bernex pour le logement, en remplacement de Monsieur Laurent Dubois, démissionnaire du parti « Les Verts, section Bernex, Confignon et Champagne »
 - Projet de résolution
7. Informations
8. Questions ^[SEP]

La Vice-présidente, Mme Eliane Demierre, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique. **La Vice-présidente** salue la présence des Conseillères

et Conseillers municipaux, de M. Gilbert Vonlanthen, Maire, de Mme Guylaine Antille, Conseillère administrative, et de M. Cyril Huguenin, Conseiller administratif. Elle souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste, et les remercie par avance pour leur travail nécessaire au bon déroulement de cette assemblée. Elle excuse l'absence de Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, qui ne peut pas être présente ce soir. **La Vice-présidente** salue également le public et la presse venus assister aux débats. Elle rappelle l'article 34 du Règlement du Conseil municipal, qui indique que le public doit garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation. Tout enregistrement et photographie sont également interdits.

La Vice-présidente excuse l'absence de la Présidente du Conseil municipal, Mme Christine Novelle Damond, ainsi que des Conseillers municipaux, MM. Mathias Rentsch et Luc Gioria.

La Vice-présidente demande à Mme Jacquemoud, Conseillère municipale, de bien vouloir regagner sa place.

Mme Jacquemoud répond qu'elle refuse. Elle relève que cela fait trois fois, à chaque rentrée, que les deux conseillers indépendants demandent son déplacement à côté de son collègue indépendant et, systématiquement, cela n'est pas fait. Elle annonce qu'elle restera ce soir à côté de son collègue indépendant et qu'elle se déplacera lorsqu'elle voudra prendre la parole ainsi que pour les votes.

La Vice-présidente répond que cela est noté pour le procès-verbal et que le bureau en discutera. Elle rappelle que le choix des places n'appartient pas au Conseil municipal.

1. Acceptation de l'ordre du jour

La Vice-présidente informe l'assemblée qu'elle a reçu en début de séance une proposition individuelle de Mme Natacha Jacquemoud, indépendante, ce qui implique une modification de l'ordre du jour. Cette proposition individuelle traite de la demande pour la pose de radars préventifs sur la route de Soral.

La Vice-présidente propose que cette proposition individuelle soit ajoutée en point 7 de l'ordre du jour, ce qui provoquera un décalage de la numérotation des points suivants. Elle soumet au vote cette proposition de modification de l'ordre du jour.

- **La proposition de modification de l'ordre du jour est acceptée par 9 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions (21 votants).**

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2023

- **Le procès-verbal du 13 juin 2023 est adopté par 18 voix pour et 3 abstentions (21 votants).**

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Arrivée de M. Dumalle à 20 h 05

La Vice-présidente fait part des communications suivantes :

- Lors du Conseil municipal du 13 juin 2023, M. Christian Perrier, Conseiller municipal indépendant, avait adressé deux questions à la Présidente. Celles-ci ont été traitées par le bureau qui apporte les réponses suivantes :
 - Concernant la demande de modification de place des indépendants pour leur permettre de siéger côte à côte, le bureau reste sur sa position exprimée lors de la séance du 13 septembre 2022, à savoir qu'aucun changement ne sera effectué. En effet, Mme Jacquemoud et M. Perrier sont une Conseillère et un Conseiller municipaux devenus

indépendants en cours de législature. Ils ne font donc pas partie d'un même groupe politique. De plus, un groupe politique s'oppose à ce changement et le bureau estime légitime de prendre en compte ce positionnement de la part d'un groupe constitué depuis le début de la législature.

- A propos des absences du représentant de l'UDC, il s'avère, après vérification, que celui-ci s'est excusé. Cette mention a été omise lors du dernier Conseil municipal et le bureau le regrette.
- Suite à des questionnements, le bureau a provisoirement décidé de suspendre la pratique habituelle de l'apéritif en fin de séance du Conseil municipal le temps de réfléchir à la formule et, le cas échéant, de la faire évoluer.
- Le 28 juin 2023, le Conseil municipal a reçu par courrier électronique une information de M. Christian Perrier concernant la prise de position de l'ACB (Association Communale Bernésienne) sur le développement du PDZIA (Projet de plan directeur de zone de développement industriel et artisanal) des Rouettes.
- Le 24 août 2023, le Conseil municipal a reçu par courrier électronique une information émanant du Conseil d'Etat concernant la réquisition de la salle omnisports de Vailly dans le cadre des besoins d'accueil liés à la situation d'asile en Suisse.
- Le 30 août 2023, a été transmis au Conseil municipal un courrier de Mme Méan relatif aux travaux de Lully village.
- Le 4 septembre 2023, le Conseil municipal a reçu une copie du courrier de M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat, adressé au Conseil administratif, qui fait suite à la lettre de réponse concernant la réquisition de la salle omnisports.
- Le 5 septembre 2023, le Conseil municipal a reçu une invitation à l'inauguration à l'exposition de photographies qui se tiendra dans le hall de la Mairie le 23 septembre 2023.
- Le 8 septembre 2023 a été transmis aux Conseillères et Conseillers municipaux un courrier de Mme Zboron concernant le passage piétons situé à la route de Lully.

4. Communications du Conseil administratif

M. Gilbert Vonlanthen, Maire, fait part des communications suivantes :

Questions posées lors du Conseil municipal du 13.06.2023 :

- Mme Jacquemoud demande pourquoi, sur les bords de l'Aire, aucune affiche ne mentionne que les chiens doivent être attachés durant la période de nidification des oiseaux (du 1^{er} avril au 15 juillet). Elle demande également si la police municipale pourrait s'assurer que l'obligation de tenir en laisse les chiens durant cette période soit respectée sur le territoire de Bernex, comme cela est le cas à Confignon.

Seules les zones « forêt » sont soumises à la restriction de tenue en laisse des chiens pendant la période de nidification, à savoir du 1^{er} avril au 15 juillet. Or, les bords de l'Aire ne sont pas considérés comme une zone « forêt » et cette législation spécifique à la nidification ne s'applique donc pas. Sur les bords de l'Aire, les chiens n'ont donc pas l'obligation d'être tenus en laisse dans la mesure où ils restent sur les chemins de terre. La commune de Confignon est plus restrictive et elle n'applique donc pas à la lettre la législation en vigueur. A noter de plus que la « Gouvernance du vallon de l'Aire » est actuellement occupée à clarifier le statut de cette zone.

- Mme Jacquemoud demande ce que le Conseil administratif a entrepris au sujet des voitures stationnées devant la fontaine du Vieux-Lully depuis son intervention à ce sujet lors du Conseil municipal du 2 mai 2023.

Dès que le parking souterrain du Vieux-Lully sera en fonction, ce type de stationnement ne sera plus autorisé. En attendant, et pour apporter une réponse provisoire et spécifique à la zone de la fontaine, il est prévu de poser autour de celle-ci des bacs à fleurs.

- Afin d'assurer la perméabilité de la zone sportive pour les piétons de tous les côtés, M. Gioria demande si un passage pourrait aussi être prévu du côté des terrains de padel.

Une réflexion est actuellement menée par les divers services de la Mairie (Police municipale, sports, voirie) autour des problématiques des accès piétons dans cette zone et de la circulation. L'objectif est à la fois d'améliorer l'accès des piétons tout en limitant physiquement les deux roues.

Parcelle 7875

La commune a fait une offre d'achat de la parcelle 7875 à l'hoirie Bocquet à hauteur de cinq millions. Un projet d'acte a été établi et soumis à l'hoirie. Le Conseil municipal sera saisi d'un projet de délibération à ce sujet le moment venu.

Référendum relatif au PDZIA des Rouettes

Une séance publique d'information relative à la future zone industrielle et artisanale des Rouettes dont le plan directeur fera l'objet d'un référendum le 12 novembre prochain est organisée par la commune. Elle aura lieu le mardi 3 octobre à 19 h 30 à la salle communale de Luchepelet. La soirée se déroulera en présence des Autorités communales, avec la participation de Mme Hubscher, Présidente de Caran d'Ache, ainsi que des représentants de l'Etat et de la FTI. La présentation sera l'occasion de communiquer des informations claires et précises sur le projet et de mettre en valeur les arguments de la commune en faveur du PDZIA.

5. Propositions du Conseil administratif :

a) Ferme agro-urbaine - Convention avec les agriculteurs

- **Rapport de la commission Durabilité et Sports du 29.03.2023**

M. Rossini donne lecture du rapport de la commission Durabilité et Sports du 29 mars 2023 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 01.09.2023**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 1^{er} septembre 2023 (annexes).

La **Vice-présidente** ouvre la discussion sur le projet de délibération concernant la convention avec les agriculteurs.

M. Sierro indique que par souci de cohérence, le groupe PLR rappelle que le 5 avril 2022, il n'a pas voté la demande de crédit pour la construction de la ferme urbaine, et ce, pas parce qu'il est contre le concept d'un projet séduisant de ferme du 21^e siècle permettant aux agriculteurs de faire valoir les produits de la terre bernésienne, mais parce que, d'une part, le volet financier n'était pas assuré, ce qui est toujours le cas une année et demie plus tard, et d'autre part, le PLR gardait en tête les nombreux investissements prévus sur la Commune à court et moyen terme et considérait que l'investissement de la ferme agro-urbaine n'était pas un projet prioritaire pour les Bernésiens actuels et futurs.

Compte tenu de ce qui précède et avant de signer la convention avec l'Association « Ferme de Bernex », il est, au sens du PLR, impératif :

- D'attendre et de ne pas signer d'engagement avec les agriculteurs sans avoir une assurance de ficeler toute l'opération avant d'aller de l'avant ;
- De ne pas prendre de risque et décevoir les attentes des agriculteurs sur ce projet au cas où le financement ne serait finalement pas complètement assuré ;
- De demander au Conseil administratif de reprendre langue avec le Conseil d'Etat pour que le versement du financement manquant dans ce projet ait lieu avant le début des travaux ;
- De recevoir du Conseil administratif l'assurance que les travaux ne débiteront pas avant que l'ensemble du financement soit assuré, cette cautèle ayant été expressément prévue dans le point 5 du détail du crédit d'investissement de la demande de crédit et dans le rapport de la commission des finances sous point 7 de cette même demande ;
- De recevoir en complément de la part du Conseil administratif l'assurance qu'il ne recourra pas à l'emprunt pour financer la construction en vue de pallier en partie l'absence du financement des agriculteurs (subventions sur 5 ans) et de l'Etat par l'octroi d'autres subventions ou financements ;
- De recevoir du Conseil administratif l'assurance que le coût d'investissement ne dépassera pas le coût initial de CHF 4,6 millions.

Au sens du PLR, et tenant compte du contexte général de la commune et des projets en cours, il est très important d'être précis et exhaustif dans la gestion, en particulier sur l'aspect financier, afin de ne pas avoir de mauvaises surprises qui pourraient être dues notamment à du saucissonnage du projet, la commune ne pouvant, aux yeux du PLR, pas se le permettre.

Finalement, le PLR se doit de rappeler que le projet de construction de cette ferme agro-urbaine émane du Canton, afin de donner à nos agriculteurs des compensations dans le cadre du développement de la commune de Bernex, ce qui en soi est acte louable, mais pas sans conséquences sur les finances communales qui vont subir lourdement les coûts de fonctionnement importants pour lesquels le PLR n'a jamais été favorable.

Les conditions énoncées n'étant pas réalisées, et actuellement pas en passe de l'être, **M. Sierro** annonce que le vote du PLR sera négatif pour certains, positif pour d'autres, voire abstentionniste.

Mme Marconi relève que cette convention est le fruit d'un long travail et que l'on est aujourd'hui à bout touchant. Le parc est ouvert et la population prend petit à petit ses marques dans ce nouvel espace. Le groupe VERSO espère que la construction de la ferme pourra démarrer rapidement. La commune est prête, la demande de crédit pour la construction a été votée en avril 2023. Il manque à ce jour le financement promis par l'Etat sans lequel la commune n'engagera pas les travaux.

Mme Marconi rappelle que le financement de la ferme se fait par un apport des agriculteurs, des subventions, un apport de la commune et le solde par l'Etat. Actuellement, le groupe VERSO déplore de n'avoir aucune certitude et date quant au versement de ces 2 millions manquants. Cette situation rendra également le travail de l'association « Ferme de Bernex » plus compliqué et le rendement attendu ne pourra être effectif tant que les locaux ne seront pas construits et exploités.

Le groupe VERSO souhaite donc que la signature de cette convention soit un signal, à savoir que la commune et les agriculteurs sont désormais partenaires et qu'ensemble, ils attendent que la promesse de financement de l'Etat soit tenue afin de permettre la construction de cette ferme dans les meilleurs délais.

Mme Jacquemoud souhaite rappeler ses propos tenus lors du Conseil municipal du 5 avril 2022, à savoir « qu'elle ne rejette pas du tout ce joli projet, mais qu'elle estime que l'on ne peut pas voter cette demande de crédit alors qu'on ne dispose pas de toutes les informations ». **Mme Jacquemoud** ne comprend pas pourquoi le Conseil administratif, une fois de plus, doit aller plus vite que la musique en voulant conclure cette convention alors qu'avec l'Etat, le financement n'est toujours pas fermement et formellement bouclé et que les coûts de fonctionnement ne sont toujours pas définis. Force est de constater que M. Huguenin ne voulait pas, en avril 2022, perdre 4 mois alors qu'un an et demi plus tard, les choses n'ont pas vraiment avancé. Ce projet de délibération est-il présenté ce soir pour calmer les esprits? Malgré toute l'affectation que **Mme Jacquemoud** porte à ce projet, elle constate que celui-ci est très malmené et annonce qu'en l'état, elle ne peut malheureusement pas voter favorablement ce projet de délibération.

M. Perrier annonce que bien qu'il soit entièrement favorable à cette ferme agro-urbaine et surtout au développement des produits locaux sur la commune et dans les environs, compte tenu des arguments développés ce soir par le PLR, il s'abstiendra lors du vote.

M. Vonlanthen observe que tout le monde est à peu près favorable, mais que personne n'a envie de dire oui. Il trouve cela un peu étonnant. Il souhaite préciser quelques éléments quant au financement. Il explique qu'il avait effectivement essayé de négocier initialement avec le Conseiller d'Etat, M. Hodgers, une garantie bancaire de paiement quant à ces 2 millions, élément que finalement, le Conseil d'Etat n'a pas donné. Par contre, le Conseiller d'Etat a clairement signifié son engagement dans un courrier datant du mois de janvier 2023 et **M. Vonlanthen** propose d'en lire un paragraphe en soulignant que si l'engagement du Conseil d'Etat n'était plus valable après, cela deviendrait grave dans notre démocratie :

« Fort de ces éléments et de l'éventualité de l'échec de demandes de financement complémentaire sollicitées par votre Conseil [**M. Vonlanthen** rappelle que la commune a fait des recherches de fonds qui n'ont pas abouti], je peux vous annoncer que l'Etat de Genève s'engage à verser la somme manquante à ce jour à hauteur de 2 millions de francs, ledit montant incluant la subvention versée à titre du projet de développement rural. »

Comme certains le savent déjà, **M. Vonlanthen** signale que la bonne nouvelle est que, comme cela avait été prévu, un montant de CHF 500'000 a été crédité sur le compte de la Mairie le 2 juin 2023. L'Etat a donc montré son engagement. La commune a quant à elle un engagement de 2 millions et de leur côté, les agriculteurs obtiennent aussi des subventions.

Ce soir, le signe le plus fort à donner est que la commune travaille main dans la main avec les agriculteurs pour aller faire pression sur l'Etat et que celui-ci paie finalement le montant restant de 1,5 million. Si aujourd'hui, la commune n'est pas unie avec les agriculteurs, ceux-ci risquent de perdre les subventions, ce qui prêterait encore ce dossier, et l'Etat dira que l'on ne s'est pas mis d'accord. En plus de l'engagement du Conseil d'Etat daté du 27 janvier 2023, la meilleure garantie est de signer cette convention qui a été négociée avec les agriculteurs et qui est maintenant aboutie estime **M. Vonlanthen**. Une fois la convention signée, la commune pourra être très à l'aise vis-à-vis du Conseil d'Etat et lui dire qu'elle a bien reçu le montant de CHF 500'000, qu'elle va pouvoir démarrer le chantier, mais que l'Etat a encore 1,5 million à lui verser. Quant à elle, la commune doit aussi verser 2 millions. Pour certains Conseillers et Conseillères municipaux, le risque est que la commune paie, mais que l'Etat ne paie pas après. Cependant, **M. Vonlanthen** souligne que l'on est quand même dans un Etat de droit et qu'il n'est pas trop inquiet à ce sujet. La commune pourra toujours faire pression en arrêtant le chantier s'il faut aller jusque-là. Il rappelle encore que la demande de crédit votée par le Conseil municipal autorise finalement le Conseil administratif à aller de l'avant. Et ce soir, par son vote, le Conseil municipal formalise la signature d'une convention qui définit le cadre du travail avec les agriculteurs. **M. Vonlanthen** estime que le meilleur signe pour permettre à la commune de mettre la pression nécessaire sur le Conseil d'Etat est de signer cette convention.

M. Rossini indique qu'il adhère complètement aux propos de M. Vonlanthen. Contrairement à ceux qui supportent ce projet tout en votant contre ou en s'abstenant, il annonce qu'il soutient pleinement ce projet de délibération et qu'il votera favorablement. Aussi, il trouve un peu dommage de ralentir ou de mettre en danger un projet qui est depuis si longtemps étudié et travaillé, notamment en commission.

M. Jordi annonce qu'il est entièrement d'accord avec les propos de Mme Marconi et de M. Rossini et que le groupe Le Centre, bien que peu représenté ce soir, soutiendra cette convention et votera favorablement. Il est d'avis qu'au niveau financier, comme l'a dit M. Vonlanthen, les choses suivront après la signature de la convention.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, la **Vice-présidente** donne lecture du projet de délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'aménagement du parc agro-urbain situé sur les parcelles n° 9048 et 9049 de la commune de Bernex,
- vu la construction dans ce parc d'une ferme urbaine, comprenant un bâtiment technique utilisé pour l'entretien et l'exploitation des espaces cultivés du parc, un bâtiment destiné à la vente et à la restauration ainsi qu'un espace pédagogique et deux logements dédiés au personnel employé sur place,
- vu que la Commune de Bernex est au bénéfice d'un droit distinct et permanent de superficie sur l'assiette de la future ferme, d'une autorisation de construire DD 314'245/1 et d'un droit d'usage de la part de l'Etat de Genève pour le reste des terrains des parcelles n° 9048 et 9049,
- vu le souhait de la commune de Bernex de remettre l'usage de la future ferme et des terrains adjacents à l'association « Ferme de Bernex », constituée d'agriculteurs de Bernex et environs, par un bail à ferme agricole, et de confier à cette association une partie de la gestion du parc et des bâtiments,
- vu la décision des Parties d'établir un contrat afin de formaliser les engagements pris à ces sujets,
- vu le vote favorable par le Conseil municipal sur la demande de crédit pour la construction d'une ferme agro-urbaine (DS 4-2022-25) du 5 avril 2022,
- vu le rapport de la commission « Durabilité et Sports - DS » du 29.03.2023,
- vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 1.09.2023,
- conformément à l'article 30, al. 1, lettre I de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 14 oui, 3 non et 5 abstentions (22 votants)

1. De valider le contrat relatif à la gestion du parc agro-urbain, situé sur les parcelles n° 9048 et 9049 de Bernex, valant bail à ferme agricole pour une durée de 15 ans, entre d'une part la commune de Bernex et l'association « Ferme de Bernex » d'autre part.
2. D'autoriser le Conseil administratif à signer ledit contrat.

6. Désignation d'un-e membre du Conseil de Fondation de la commune de Bernex pour le logement, en remplacement de Monsieur Laurent Dubois, démissionnaire du parti « Les Verts, section Bernex, Confignon et Champagne »

La Vice-présidente donne la parole à M. Baud.

M. Baud annonce que le groupe VERSO propose M. Antoine Mayerat en remplacement de M. Laurent Dubois.

Mme Jacquemoud indique que selon le site Sun-Power, plus de 10 projets photovoltaïques sont en cours sur la commune de Bernex, dont plusieurs concerneraient la FCBL. M. Antoine Mayerat a fondé en 2007 la fondation Sun-Power et en est aujourd'hui le Président. Il y a clairement conflit d'intérêts. En effet, le règlement de la FCBL, à son article 18 intitulé « incompatibilités », stipule que dans ce cas, puisque M. Antoine Mayerat exerce une influence prépondérante dans Sun-Power, il ne peut être fournisseur d'une quelconque prestation en faveur de la Fondation. En conséquence, en élisant M. Mayerat, le Conseil municipal forcera la FCBL à se passer de Sun-Power, société bernésienne reconnue pour ses compétences dans le photovoltaïque. Pour cette raison, **Mme Jacquemoud** annonce qu'elle s'opposera à la nomination de M. Antoine Mayerat. Elle est persuadée que le Conseil de Fondation trouvera un moyen plus judicieux pour utiliser les compétences démontrées de M. Mayerat.

- Projet de résolution

La parole n'étant plus demandée, la **Vice-présidente** donne lecture du projet de résolution et passe au vote.

Résolution :

- Vu les articles 10 lettre c) et 11 des statuts de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement du 14.12.1993, modifiés le 09.02.2021,
- Vu la démission de Monsieur Laurent Dubois reçue le 24 avril 2023, représentant du parti « Les Verts, section Bernex, Confignon et Champagne » désigné par le Conseil municipal,

Le Conseil municipal, par 10 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions (22 votants)

1. Prend acte du membre ci-après désigné par le parti « Les Verts, section Bernex, Confignon et Champagne » en remplacement du démissionnaire précité, à partir de la prochaine séance du Conseil de fondation et jusqu'au 31 décembre 2025, à savoir
 - Monsieur Antoine Mayerat, en remplacement de Monsieur Laurent Dubois.

7. Proposition individuelle de Mme Natacha Jacquemoud, Conseillère municipale indépendante

La **Vice-présidente** rappelle que ce point a été rajouté à l'ordre du jour. Cette assemblée ayant peu l'habitude des propositions individuelles, elle propose de lire l'article du Règlement du Conseil municipal qui se rapporte à celles-ci :

Art. 40 : Proposition individuelle

¹ La proposition individuelle, écrite ou orale, invite le Conseil administratif à étudier succinctement un objet déterminé et à présenter un bref rapport à ce sujet.

² La proposition est soumise au vote du Conseil municipal.

³ Le Conseil administratif donne suite à la proposition dans les meilleurs délais, mais au plus dans les deux mois à dater de son acceptation. Lorsqu'il ne peut respecter ce délai, il en donne les raisons au Conseil municipal.

⁴ Il ne peut y avoir de discussion ni sur la proposition ni sur la réponse, sauf si le Conseil municipal en décide autrement. L'auteur de la proposition peut répliquer.

La **Vice-présidente** indique donc qu'il n'y a pas de débat ce soir à moins que le Conseil municipal en décide autrement. Elle imagine que ce dernier doit demander un débat pour qu'il y en ait un.

La **Vice-présidente** donne lecture de la proposition :

Demande pour la pose de radars préventifs sur la route de Soral

Explicatif : Depuis que la route de Soral est limitée à 30 km/h, bon nombre de véhicules ne respectent pas cette limitation. Les radars préventifs qui avaient été déposés du 5 juillet au 5 septembre 2022 le prouvent : soit en direction de Confignon, près de 90 % des véhicules, et en direction de Lully, 71 % ne respectaient pas cette limitation. Depuis que cette route est terminée avec la pose du phonoabsorbant, rien n'a changé, bien au contraire, car on peut déjà dénombrer malheureusement un mort pour excès de vitesse.

Demande au Conseil administratif : Je prie le Conseil administratif de bien vouloir demander à la police municipale de refaire des contrôles par la mise en place de radars préventifs bidirectionnels sur la route de Soral afin de voir si une amélioration aurait lieu.

La **Vice-présidente** met cette proposition individuelle au vote. Elle précise que cette proposition implique que le Conseil administratif doit répondre par un rapport.

- **La proposition individuelle est refusée par 8 voix pour, 10 voix contre et 4 abstentions (22 votants).**

8. Informations

Guylaine ANTILLE :

- **Mercredis du conte** : cette proposition culturelle à l'attention du jeune public une fois par mois à la galerie « Aux Portes de la Champagne » a fêté ses 10 ans. A cette occasion, les deux premières conteuses qui avaient inauguré cette programmation en 2013 ont été invitées à se produire une nouvelle fois et un goûter a été offert aux enfants et familles.
- Après la programmation culturelle estivale qui a animé Bernex en juillet et août, les spectacles et propositions artistiques redémarrent ! Informations sur bernex.ch pour savoir ce qu'il ne faut pas manquer entre septembre et décembre !
- **Rencontres musicales de Bernex : on vous dévoile le thème 2024 !**
Après une belle édition 2023 tout en riffs et guitares, l'ambiance 2024 sera plus solaire ! C'est en effet toute l'énergie des musiques d'Amérique latine, de la salsa à la bachata, de la samba à la bossa-nova, qui fera vibrer la rue de Bernex du 23 au 25 août 2024. L'ambiance risque d'être chaude ! Préparez vos costumes !

Gilbert VONLANTHEN :

- **Rencontre des 3 Lully !**

Le samedi 30 septembre 2023, l'Exécutif de Bernex recevra ses homologues des deux communes de Lully des cantons de Fribourg et Vaud. Au programme : accueil à la Mairie, visite, dégustation de vin et repas du terroir. **M. Vonlanthen** indique que l'initiative est partie des autorités du

Lully du canton de Vaud qui ont invité le Conseil administratif de Bernex et que ce dernier a trouvé sympathique de garder le lien entre ces trois communes.

- **Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2024**

Les dates retenues pour les opérations électorales pour l'année prochaine sont les suivantes :

- 3 mars 2024 (votation populaire)
- 9 juin 2024 (votation populaire)
- 22 septembre 2024 (votation populaire)
- 24 novembre 2024 (votation populaire)

Une séance de répartition des présidences est prévue le mercredi 18 octobre 2023 à 17 h 30, à la salle des commissions de la Mairie.

Le Conseil administratif remercie les groupes politiques de se préparer à cette séance et de prévoir pour chaque votation une ou un présidente et une ou un suppléante ou une ou un vice-présidente et suppléante.

Une information écrite sera adressée dès demain aux présidentes et présidents des partis politiques représentés au Conseil municipal.

Cyril HUGUENIN :

- **« La nuit est belle » : le 22 septembre 2023, extinction lumineuse !**

Cette opération festive et pédagogique du Grand Genève est une nouvelle fois reconduite sur le thème de la sécurité et de la santé. La Commune de Bernex s'associe à cette opération. L'éclairage public sera éteint, les entreprises ont été sensibilisées afin d'éteindre leur enseigne et les particuliers invités à réduire leur éclairage. Côté animation, rendez-vous à la nuit tombée au Signal pour une observation des étoiles avec l'appui des amateurs de la Société Astronomique de Genève.

- **La Commune de Bernex lance cette semaine le premier portail interactif de l'énergie du canton de Genève.**

Grâce à cet outil informatique, les propriétaires privés peuvent calculer le potentiel solaire de leur habitation, évaluer les solutions de chauffage renouvelable et disposer d'informations directement et simplement. Le lien se trouve sur la page d'accueil de bernex.ch. Les Conseillères et Conseillers municipaux pourront par exemple constater, avec cet outil, que les immeubles de la Fondation de la Commune de Bernex pour le logement sont déjà équipés de panneaux solaires. En un clic, les habitantes et habitants disposent donc désormais d'une vue d'ensemble du potentiel de leur logement. C'est bon pour la planète, mais aussi pour le porte-monnaie.

La **Vice-présidente** signale que le tournoi de pétanque inter-sociétés qui était prévu le 22 septembre 2023 a été annulé en raison de l'événement « La nuit est belle ».

9. Questions

Mme Jacquemoud indique qu'elle a quelques questions et qu'après chacune d'entre elles, elle aurait éventuellement souhaité avoir une réponse du Conseil administratif, ou alors lors de la prochaine plénière.

La **Vice-présidente** rappelle que les questions orales peuvent obtenir une réponse directe ou lors d'une prochaine séance, au choix du Conseil administratif.

Mme Jacquemoud relève que dans l'article « Beautiful bridge : une œuvre d'art au cœur du nouveau parc des Molliers », paru dans le numéro de juin 2023 d'« infos Bernex », il est mentionné par erreur dans l'encart « Règles d'usage du parc des Molliers » que l'accès au parc est prohibé aux vélos électriques. Elle demande si le Conseil administratif va corriger cette erreur dans le prochain numéro « infos Bernex », sachant que les vélos ne peuvent pas être interdits sans interdire tous les

vélos. De ce fait, légalement, tous les vélos sont bien autorisés dans le parc. Preuve en est la signalisation mise en place.

D'autre part, **Mme Jacquemoud** observe pour la énième fois, et malgré les courriers qui ont également été transmis par des communiers, que le cimetière est dans un état déplorable, mais apparemment, selon les réponses données à ceux-ci, cela est tout à fait normal, car c'est pour la biodiversité. Il serait souhaitable de ne pas confondre biodiversité et manque d'entretien, le nom de certaines personnes n'étant même plus visible. Lors de son voyage en Ecosse cet été, **Mme Jacquemoud** a vu des tombes médiévales bien mieux entretenues. Elle demande si le Conseil administratif compte faire en sorte que Bernex ait un cimetière digne et respectueux de nos défunts.

M. Huguenin signale que le Conseil administratif aura deux réponses à apporter à cette question relative au cimetière. Premièrement, il indique qu'évidemment, la dignité est la plus grande sur cet espace. Le projet de revalorisation du cimetière a été expliqué à de multiples reprises en commission, mais encore faut-il venir en commission pour entendre ces explications. Des publications ont également été faites à ce propos dans le journal communal. **M. Huguenin** ajoute que six mois après l'installation de ce projet, une séance publique a été organisée au Signal et un certain nombre d'habitants qui se plaignaient de ces changements ou qui étaient interpellés par ceux-ci sont venus sur place et des explications ont pu leur être données. À cette occasion, **M. Huguenin** leur a donné son numéro de téléphone en leur demandant de le rappeler s'ils voyaient que le problème se poursuivait, mais à ce jour, il n'a reçu aucun appel. Il précise que cet entretien différencié des cimetières n'a rien à voir avec un cimetière écossais et que les tombes ne sont pas non plus médiévales puisque l'installation de ce cimetière date du siècle dernier et pas du 14^e siècle. L'entretien proposé vise à ne plus utiliser de produits toxiques et cela aussi, c'est un respect pour les gens qui y sont ensevelis.

Mme Antille ajoute qu'outre l'aspect de la biodiversité, il y a aussi l'aspect de l'entretien pur. Effectivement, durant l'été, différents échanges ont eu lieu avec des usagers du cimetière et des personnes qui venaient sur les tombes de défunts et à cette occasion, soit l'on a pu leur expliquer ce que vient de dire M. Huguenin, soit l'on est intervenu au fur et à mesure des interpellations. Il y a donc eu des échanges et à chaque fois, des réponses ont été obtenues de la part de la commune et de l'autre côté, les gens comprenaient la démarche et remerciaient pour l'entretien qui était fait un peu en décalage. Des réponses tant écrites que concrètes sur le cimetière ont donc été données.

Mme Jacquemoud relève que lors du référendum contre le PLQ de la Goutte de Saint-Mathieu voté en juin 2021, le Conseil administratif a mis en avant la construction d'équipements communaux - espace intergénérationnel, école de musique, locaux associatifs - pour Bernex. Elle exprime sa stupeur quant au fait que ces projets auraient été purement et simplement abandonnés. Elle demande si le Conseil administratif peut confirmer l'abandon de ces projets. Et dans l'affirmative, elle demande si ces projets d'infrastructures étaient simplement un argument permettant de valoriser le PLQ envers la population.

M. Huguenin indique qu'il répond pour cette fois de manière affirmative à cette question. Il signale que le Conseil administratif a présenté en commission les raisons de l'abandon de ces infrastructures. L'abandon est lié au principe de réalité et à un élément évoqué tout à l'heure lors du débat sur la ferme, à savoir la planification financière qui ne permet pas à la commune de financer ces infrastructures. Celles-ci sont et seront, ô combien, nécessaires, mais malheureusement, la réalité financière ne permet pas à la commune de les porter et de les supporter. **M. Huguenin** ajoute que l'ensemble des études qui ont été menées notamment sur les salles de gym devrait permettre au Canton de mettre en place des infrastructures sportives et notamment deux salles de gym partagées. Celles-ci seront mises à disposition de la commune de Bernex comme cela est prévu dans la loi sur la répartition des charges canton-communes dans sa troisième version. Ces salles pourront donc être utilisées de manière efficiente par les clubs bernésiens.

Suite au dépôt de plainte de la commune à l'encontre de l'ACB (Association Communale Bernésienne), via son Président, M. Christian Perrier, qui s'est soldée par une ordonnance de non-

entrée en matière de la part du Ministère public, **Mme Jacquemoud** souhaite que la population de Bernex connaisse combien cette triste action a coûté aux contribuables de la commune.

M. Huguenin rappelle simplement que l'utilisation des écussons est interdite par la loi et que le Conseil administratif a prêté serment à la cathédrale Saint-Pierre de dénoncer tous agissements qui étaient contraires à la loi. Le Conseil administratif aurait été donc contraire à ses engagements s'il n'avait pas dénoncé un acte contraire à la loi. La loi est dure, mais c'est la loi. Effectivement, il peut paraître assez bénin d'utiliser les écussons, mais cela est interdit par loi. Et quand quelque chose est interdit par la loi, l'on dépose plainte. Ce n'est pas de l'acharnement, mais simplement une lecture logique de la législation. Concernant le coût de cette action, **M. Huguenin** signale qu'a priori, comme vient de le lui indiquer le Secrétaire général, cela doit être moins d'une centaine de francs, mais visiblement, cela fait beaucoup parler.

M. Jesus observe que dans les communications du Conseil administratif, **M. Vonlanthen** a certainement oublié de répondre à la question qu'il avait posée lors du Conseil municipal du 13 juin dernier, à savoir si la faillite de la grande entreprise de construction D'Orlando, spécialisée dans le bétonnage, impactait la commune.

M. Vonlanthen s'excuse de cet oubli et répond que la faillite de l'entreprise D'Orlando n'a pas d'impact pour la commune.

M. Vez annonce qu'il a quatre questions qui se rapportent à la construction des immeubles d'habitation ainsi qu'à l'espace de salle de spectacle de Lully :

- 1) Quand recommenceront les travaux ?
- 2) Quelle est la date probable de la fin des travaux ?
- 3) Quel est le surcoût éventuel des travaux ?
- 4) Est-il possible de mettre la police d'assurance à disposition des Conseillères et Conseillers municipaux auprès de **M. Stocco**, Secrétaire général ?

M. Vonlanthen propose de répondre à ces questions :

- 1) Les travaux pourront vraisemblablement recommencer dans le courant du mois d'octobre 2023.
- 2) La durée du chantier se monte à peu près à deux ans. En conséquence, s'il n'y a pas d'autres péripéties, la fin des travaux interviendra fin 2025.
- 3) La question du coût et du surcoût a largement été mentionnée dans un article de la Tribune de Genève. Il y aura effectivement un surcoût, mais des discussions avec les assurances sont encore en cours concernant la prise en charge étant donné que la méthode utilisée pour positionner le bâtiment sera plus coûteuse que celle qui avait été préconisée par le mandataire de la commune. Ce montant doit donc encore être défini.
- 4) **M. Vonlanthen** signale que la quatrième question est un peu délicate et qu'il doit auparavant avoir un avis juridique à ce sujet, car ce type de documents concerne l'exécution des fonctions. Et pour cette raison, il doute fortement qu'il soit possible de transmettre de tels documents.

M. Perrier fait part de trois questions :

- 1) Pour faire suite à l'article paru dans la Tribune de Genève lundi 4 septembre 2023 concernant le magnifique chantier de Lully, il semblerait que **M. le Maire** parle d'une expertise. A la lecture de l'article, il est clair que **M. le Maire** souhaite contrôler une Fondation qu'il préside et aux yeux de **M. Perrier**, celui-ci n'a pas le recul nécessaire pour assurer l'impartialité voulue. Il demande si le Conseil administratif a l'intention de nommer un juge à la retraite, par exemple, pour faire toute la lumière sur cette affaire.
- 2) **M. Perrier** a lu sur la manchette de son journal préféré, à savoir la Tribune de Genève, que la société Audemars Piguet s'installe dans la zone industrielle de Meyrin. En tant que Président de l'Action Communale Bernésienne, il constate que le développement du PDZIA dans le respect des valeurs actuelles est vital pour la commune. Bien que le Conseil administratif préconise de développer cette zone, **M. Perrier** constate qu'une société à grande valeur ajoutée, donc fiscale, échappe encore une fois à Bernex, alors que pour l'instant, la commune n'a qu'une seule candidature qui souhaite s'installer dans cette zone. Il demande ce que le Conseil administratif compte faire pour démarcher et attirer à Bernex des sociétés attractives tant sur

le plan des emplois que celui des rentrées fiscales à l'instar de ce qu'a fait la commune de Plan-les-Ouates à l'époque.

- 3) **M. Perrier** relève que M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, vient de présenter un budget déficitaire de 2,8 millions de francs...

La Vice-présidente interrompt M. Perrier et lui rappelle que le budget n'a pas encore été présenté au Conseil municipal. Le budget - plus précisément l'avant-projet de budget 2024 - a uniquement été présenté en commission « Toutes Commissions Réunies » et doit encore être travaillé par les commissions.

M. Perrier s'excuse. Il annonce qu'il retire sa troisième question et qu'il la posera à la prochaine plénière.

M. Jordi souligne que ce qui vient d'être dit ne devait pas être dit. Il estime que cela est un scandale.

Mme Antille indique qu'elle souhaite se prononcer sur la question précédant l'intervention malencontreuse sur le budget et qui avait trait à ce que l'on faisait pour attirer des entreprises sur la commune. Elle se permet de retourner la question à M. Perrier et de lui demander ce qu'il fait pour permettre à ces entreprises de venir quand il s'associe au lancement d'un référendum. Plus directement, **Mme Antille** explique que les discussions entre la commune de Meyrin et l'entreprise mentionnée ont duré une quinzaine d'années. Il s'agit là parfois du temps de gestation nécessaire par rapport à une zone industrielle. Elle précise également que plusieurs entreprises ont fait des demandes à Bernex, mais toutes attendent la rentrée en force du plan directeur de zone industrielle et artisanale (PDZIA), car faire des projets sur des zones qui ne sont pas encore en fonction demande des investissements monstrueux.

M. Vonlanthen souhaite répondre à la première question de M. Perrier. Il indique qu'il n'a pas très bien compris le commentaire quant au fait d'être juge et partie et précise qu'il n'est pas du tout compétent pour déterminer les conséquences et les responsabilités. Les parties concernées ont nommé un expert indépendant qui a été choisi et validé par toutes les assurances. Durant une heure et demie, ce grand spécialiste a expliqué dans cette salle les responsabilités du mandataire qui n'a pas préconisé à la commune la technique qui aurait évité ce qui s'est passé. Un expert reconnu, un des meilleurs en Suisse, est donc à charge de ce travail. Et ensuite, sur la base de l'expertise, les assurances se prononceront. **M. Vonlanthen** précise qu'il n'a jamais prétendu avoir les compétences dans ce genre de choses.

D'autre part, concernant ce qui a été dit à propos du budget, et afin que tout le monde puisse comprendre vu que la presse est également présente ce soir, **M. Vonlanthen** explique que le budget a été présenté dans cette enceinte, mais uniquement en commission « Toutes Commissions Réunies ». Il y a donc eu une violation flagrante du secret de commission. Le chiffre qui a été prononcé concerne un avant-projet de budget qui doit encore être renvoyé et travaillé dans les commissions. Suite à cela, un projet de budget sera présenté au Conseil municipal (octobre 2023), puis sera discuté lors de deux séances dans la commission des finances avant d'être validé au Conseil municipal (novembre 2023). **M. Vonlanthen** prend acte que ce chiffre a été divulgué alors qu'il n'aurait jamais dû l'être et indique à M. Perrier que l'on est là dans le secret de commission.

M. Perrier présente ses excuses et précise qu'il n'était pas présent en commission.

Mme Mossier Willemin indique que Mme Antille a dit ce qu'elle souhaitait dire. Elle s'attriste beaucoup de propos de personnes qui regrettent...

La Vice-présidente interrompt Mme Mossier Willemin et lui rappelle que ce point traite des questions, qu'il n'y a pas de débat entre les Conseillères et Conseillers municipaux et qu'il s'agissait d'une réponse du Conseil administratif.

Sans autre question, **la Vice-présidente** remercie les Conseillères et Conseillers municipaux pour leur attention et clôt cette séance du Conseil municipal à 20 h 55.

**La prochaine séance est fixée au
mardi 17 octobre 2023
à 20 h.**

Le Secrétaire :

François Jesus

La Vice-présidente :

Eliane Demierre

Bernex, le 28 septembre 2023